

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
ÉPREUVE E DU DEUXIÈME GROUPE
ÉCONOMIE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Option : Développement de l'agriculture des régions chaudes

Durée : 3 heures 30

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice et tables financières**

Le sujet comporte **4** pages

SUJET

Partie : COMPTABILITE (14 points)

Voici les éléments du bilan d'un élevage au 31 décembre 2008 :

TERRAINS	38008
Subventions d'équipements	25000
Banque positive	10356
Dettes fournisseurs	9553
Créances clients	37093
Emprunt MT/LT	75809
Stock de produits	7394
Matériel montant brut	67463
Amortissements cumulés matériel	4486
Parts sociales coopératives	950
Plantations montant brut	11843
Plantations amortissement cumulé	4724

Au cours de l'exercice, clos le 31 décembre 2009, les opérations suivantes ont été réalisées, toutes par la banque :

Achats d'approvisionnements	11516	HT	(TVA) :	241,84
Vente	88876	HT	(TVA) :	1866,4
Encaissements créances clients	37093			
Règlement dettes fournisseurs	9553			
Annuité d'emprunt	16509		dont intérêts	3456
Salaires bruts	23327			
Cotisations patronales	9998			
Escomptes obtenus	500	HT	(TVA) :	10,5
A l'inventaire du 31 décembre 2009, on constate :				
<u>Dotations aux amortissements de l'exercice :</u>				
- Matériels	11826			
- Plantations	2500			
Prélèvements privés en nature	250			
Prélèvements privés en banque	10365			
Stock d'approvisionnement	2500			
Amortissement de la subvention d'équipement	7589			

- 1) Etablir au 31 décembre 2008, avec une présentation correcte, le bilan de clôture.
- 2) Etablir, avec une présentation correcte, le grand livre de l'année 2009.
- 3) Etablir, avec une présentation correcte, la balance de l'année 2009.

Partie : DROIT – FISCALITE (6 points)

Un couple d'agriculteurs vous interroge sur la transmission, à leur enfant unique, de leur patrimoine : ils sont tous deux âgés de 58 ans et mariés sous le régime de la communauté, ils sont co-exploitants sur une exploitation agricole de 12 hectares (dont la valeur est de 4 000,00 euros l'hectare) qu'ils ont acquise durant leur mariage ; les terres ne sont pas inscrites au bilan de l'entreprise, l'activité est imposée selon le régime du réel normal ; en dehors du foncier, le patrimoine de l'exploitation est évalué à 180 000,00 euros. L'exploitante détient par héritage de ses parents, une maison d'habitation évaluée à 150 000,00 euros.

- 1) Quels seraient les droits à payer en cas de donation ?
- 2) Quel conseil donner pour modérer ces droits à payer ?
- 3) Quelles seraient les incidences si leur union avait été faite sous un contrat de communauté universelle ?

	Abattement	Part nette taxable (après abattement)	Taux de l'impôt
En ligne directe parent, enfants	150 000 €	jusqu'à 7 600 € 7 600 à 11 400 € 11 400 à 15 000 € 15 000 à 520 000 € 520 000 à 850 000 € 850 000 à 1 700 000 € Au-delà	5 % 10 % 15 % 20 % 30 % 35 % 40 %

GRILLE d'EVALUATION

Partie : COMPTABILITE

N° Question	OBJECTIFS	CRITERES D'EVALUATION	BAREME
1	Etablir le bilan d'ouverture	→ présentation conforme → tableau juste	/3
2	Etablir le grand livre	→ présentation conforme : présentation correcte des comptes avec au minimum les deux premiers numéros des comptes → les soldes justes → nombre de comptes justes	/7
3	Etablir la balance	→ présentation conforme → les soldes justes → report des mouvements et des soldes justes	/4
		TOTAL	/14

Partie : DROIT – FISCALITE

N° Question	OBJECTIFS	CRITERES D'EVALUATION	BAREME
1	Evaluation du patrimoine et calcul des droits	→ évaluation des patrimoines de chacun des époux → calcul des droits applicables	/3
2	Liste des différentes possibilités permettant de réduire le patrimoine mis en mutation	→ explication des mécanismes → réductions attendues	/2
3	Incidence du régime matrimonial	→ présentation des différences entre les deux régimes → conséquence sur la transmission des patrimoines	/1
		TOTAL	/6